

Repentigny, Charles Le Gardeur de Tilly, Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers, Guillaume Couillard, sieur de l'Epinay et Després, Jean Juchereau sieur de la Ferté, Jacques Gourdeau sieur de Beaulieu¹, François Bissot sieur de la Rivière, Mathieu D'Amours sieur des Chausseurs et de la Morandière, Claude Charron, Jean Madry, Nicolas Marsolet sieur de Saint-Aignan², Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, Pierre Denis sieur de la Ronde, Jean Bourdon, Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis, et le chevalier Descartes³. La société en question s'obligeait à verser cinquante mille livres annuellement au trésor de la colonie. Avant de partir pour la France (juillet 1663), M. d'Avaugour avait reconnu qu'il n'avait pas le droit d'en agir ainsi. Le conseil nomma Mathieu Hubou sieur Deslongchamps, ancien syndic, à la charge de substituer le procureur-général, avec instruction de s'enquérir et faire rapport. Celui-ci, considérant "qu'il est inouï qu'en ce pays aucun autre gouverneur se fut immiscé de disposer seul d'un bien public ; que le roi avait établi un conseil pour la direction des traites et recettes des droits du quart des pelleteries, de l'avis duquel seulement il pouvait agir ; que bien éloigné d'y appeler un conseil, il avait, de son autorité, supprimé celui qui était établi" et créé un autre à sa guise — conclut à l'abolition du privilège, lequel s'étendait "depuis la Poterie (Portneuf) jusqu'aux limites du dit Tadoussac." Les sieurs Claude Charron et Jacques Loyer de la Tour (ancien sergent du fort de Québec), délégués par les intéressés, acceptèrent d'annuler et casser le contrat. Jean Juchereau de la Ferté, à titre de conseiller, reçut la mission de contrôler, de concert avec le sieur Deslongchamps, les affaires de la traite de Tadoussac.

Le commerce du pays restait aux mains de la compagnie des Habitants, laquelle permettait aux marchands de France d'apporter des articles et de les vendre à leur compte particulier, mais à condition de payer dix pour cent de la valeur de ces marchandises.

En même temps que s'éteignait la fameuse compagnie des Cent-Associés, disparaissait aussi de la scène du monde M. Jean de Lauson, qui l'avait vu naître et en avait été l'un des membres les plus actifs. Retourné en France (1656), ce vieillard s'était remis en ménage en épousant Barbe d'Ailleboust, fille de M. Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada. Il mourut à Paris, le 16 février 1666, âgé de quatre-vingt-deux ans, chez l'un de ses fils, chanoine de Notre-Dame, le même peut-être qui est cité comme abbé en 1653, au sujet des terres des Ecuireux. Sa famille était réduite à peu de personnes, et leurs grandes espérances de fortune anéanties. *Jean*, l'aîné, avait été tué par les Iroquois ; sa veuve, Anne Després, mariée (1664) avec Claude de Berme sieur de la Martinière (plus tard juge prévost des seigneuries de Beauport et de Notre-Dame-des-Anges), mourut en 1689. Des six enfants de Jean, trois filles entrèrent aux ursulines de Québec ; Louis et Jean moururent au berceau ; Charles seul resta dans la vie active. Etant passé en France, il y épousa (Paris, 1688) Marguerite Gobelin ; à son contrat de mariage, il se déclare l'unique héritier de son père et de

¹ Brûlé dans sa maison, à l'île d'Orléans, avec Nicolas Duval, son domestique, le 29 mai 1663.

² Le 7 novembre 1663, M. de Mézy nomma Martin de Saint-Aignan (il était du Périgord) juge-prévost de la côte de Beauport et de l'île d'Orléans.

³ Secrétaire du gouverneur.